



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LI120000996

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Ethnologie

Présentation de la mention

La licence d'Ethnologie de l'Université de Nice Sophia Antipolis est l'une des rares formations de la discipline proposée en France. Elle prépare aux métiers de la recherche et de l'enseignement et à ceux de la fonction publique dans les domaines du patrimoine, du tourisme et des bibliothèques. Son caractère pluridisciplinaire affirmé, ainsi que le système majeure (ethnologie)/ mineure (sociologie) permettent aux étudiants d'acquérir une solide culture générale et les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à la réalisation des enquêtes, des synthèses et des exposés oraux. Les axes pédagogiques principaux sont l'enseignement des bases de la discipline, l'apprentissage des méthodes de terrain et la maîtrise des outils informatiques et linguistiques.

Cette licence prépare les étudiants aux concours du patrimoine, des musées, des collectivités locales ou à la poursuite d'études en master de Sciences humaines et sociales, même si la majorité des étudiants arrêtent leurs études après la licence. La plupart d'entre eux trouveraient des contrats dans des organismes à but patrimoniaux ou touristiques ou passeraient des concours de la fonction publique territoriale.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	28
Nombre d'inscrits en L2	14
Nombre d'inscrits en L3	10
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	10 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	10 %
% d'abandon en L1	50 %
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier fournit peu d'informations sur la pertinence de cette licence dans le projet de formation de l'établissement, rendant difficile la compréhension de son articulation avec la mention d'Anthropologie de la même



université (Ethnologie générale-Ethnologie des arts vivants) et avec les mentions Danse, et Arts du spectacle-Théâtre, qui ont aussi une orientation vers l'ethnologie. Compte tenu des effectifs, l'existence à Nice de plusieurs licences orientées vers l'ethnologie ne semble pas justifiée. Les contenus d'enseignements, tels qu'ils apparaissent dans le dossier, ne répondent parfaitement ni aux objectifs pédagogiques de cette licence, à savoir la formation de professionnels de l'enquête de terrain, depuis la problématique jusqu'à la restitution des données devant un commanditaire, ni à l'objectif de préparation aux concours, car les cours restent très théoriques, historiques et rétrospectifs. Le stage n'est pas obligatoire et représente seulement trois jours de terrain. Le dossier ne mentionne pas l'orientation active pour les futurs étudiants de 1^{ère} année (L1), ni d'enseignements de mise à niveau. Des enseignements de culture générale dans le domaine des sciences humaines sont dispensés à partir du 3^{ème} semestre ainsi que des unités d'enseignement (UE) optionnelles, permettant une initiation aux sciences connexes. Des UE de méthodologie/outils sont obligatoires à chaque semestre et un tuteur encadre les étudiants de la L1. Il ne semble pas y avoir d'UE de préparation aux licences professionnelles ni aux carrières de l'enseignement.

La majorité des étudiants s'arrêtent au L3 et peu d'entre eux poursuivent en master, à Nice ou dans une autre université. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, il est simplement indiqué que les étudiants trouvent des contrats dans des organismes à but patrimoniaux et touristiques ou préparent des concours de la fonction publique territoriale, notamment celui d'assistant de conservation. On ne dispose pas de données chiffrées sur l'insertion professionnelle des étudiants diplômés, ni sur le devenir des étudiants non diplômés. L'organisation de l'équipe pédagogique est satisfaisante, mais presque tous les enseignants appartiennent à la section 20, alors que la composante mineure de la licence est la sociologie. Il n'y a pas d'intervenants professionnels extérieurs.

- Points forts :
 - Une des rares licences d'Ethnologie en France, avec une formation en bonne adéquation avec les objectifs pédagogiques et professionnels.
 - Une mise en ligne des cours et des exercices sur le « bureau virtuel » associée à des enseignements de culture générale et de méthodologie, ainsi qu'un dispositif satisfaisant de tutorat.
- Points faibles :
 - Le dossier fragmentaire (Annexe descriptive au diplôme absente, évaluation des enseignements par les étudiants et informations aux lycéens non renseignés).
 - Une pertinence contestable dans l'offre de formation de l'établissement.
 - Des débouchés incertains.
 - Les dispositifs d'aide à la réussite insuffisamment renseignés (pas d'orientation active destinée aux futurs étudiants de L1, pas d'enseignements de mise à niveau, manque de précision sur le tutorat d'accompagnement, passerelles, aide à l'élaboration du projet professionnel).
 - L'ouverture sur le monde professionnel peu développée (manque d'intervenants professionnels extérieurs, stage professionnel court et non obligatoire, absence d'UE de préparation aux métiers de l'enseignement).
 - Peu de poursuites d'études en master.
 - L'encouragement à la mobilité internationale non prévu.
 - Le pilotage non structuré (dispositif de suivi non précisé).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il serait opportun d'envisager un regroupement avec la licence d'Anthropologie.



Il conviendrait de renforcer la formation de professionnels de terrain, depuis l'établissement de la problématique jusqu'à la restitution des données devant un commanditaire et de prendre mieux en compte l'objectif de préparation des concours (patrimoine, musée, fonction publique territoriale).

Il serait préférable de regrouper les UE optionnelles et les UE d'ouverture au sein d'une mineure et d'éviter la dispersion.

Le stage de terrain pourrait devenir obligatoire et sa durée pourrait être allongée.

Afin de mieux répondre à l'objectif de former des professionnels de l'enquête ethnologique, il serait souhaitable, de moins éparpiller l'évaluation et d'en faire porter une partie sur un projet d'enquête plus substantiel, durant plusieurs semestres.